

Compte rendu de séance du 18 octobre 2018

Convocation du 11 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 octobre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. DROUARD V. GUILLOTEAU D. GRAVIER M. GRIJOLOT L. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. TANGUY J.N.

Absents excusés : ROMANTEAU L. (pouvoir D.GUILLOTEAU)

Absents : SIMMONET D.

Monsieur GUILLOTEAU D. a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du potentiel éolien de la commune par Mr FLEURY de la Société VENTELYS
2. Projet participatif CME
3. Urbanisme
4. Préparation du 11 novembre
5. Questions diverses

1- PRESENTATION DU POTENTIEL EOLIEN DE LA COMMUNE PAR MR FLEURY DE LA SOCIETE VENTELYS

Présentation du potentiel éolien de la commune par Mr FLEURY de la société VENTELYS consultant en énergies renouvelables depuis 35 ans.

Les besoins en énergie augmentent de 3% / an d'où un besoin de développer d'autres sources d'énergie.

L'éolien en quelques chiffres :

- une éolienne c'est entre 2 et 3.6 MW d'énergie renouvelable
- Un projet c'est 5 ans de préparation
- 5 éoliennes alimentent 8000 foyers
- Coût d'une éolienne de 3 à 4 millions d'euros
- Emprise au sol d'une éolienne, 20 ares
- Un parc de 5 éoliennes engendre 150 000 € de taxe versées aux collectivités
- 3 éoliennes au minimum sont nécessaires pour être rentables
- L'amortissement d'un parc se fait sur 13 ans

Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision de principe sur un projet éolien dans la commune. Les conseillers municipaux susceptibles d'être concernés par l'emprise du projet éolien n'ont pas participé au débat et ont quitté la salle.

Après les échanges et les explications, Mr FLEURY a quitté l'assemblée. Les conseillers présents se sont donc prononcés à bulletin secret.

Le principe de l'éolien a donc été accepté avec 5 voix pour et 3 voix contre.

Ensuite 6 voix se sont prononcées pour une implantation des éoliennes à 1 000m minimum des habitations et 2 voix pour 800 m.

2018-10-1

Messieurs BAUDOUIN, GRIJOLOT, MAGNERON et madame GRAVIER ayant des intérêts personnels dans la zone d'étude du projet n'ont pas pris part au débat ni à la délibération.

La société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement éolien.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Autorise la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune par 5 voix pour et 3 voix contre
- Autorise la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien.
- Émet la réserve suivante ; implantation des éoliennes à 1 000 m des habitations 6 voix et à 800 m 2 voix.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet de parc éolien.

2- PROJET PARTICIPATIF CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (C.M.E.)

Les projets participatifs du conseil municipal des enfants ont été abordés.

Après avoir pris connaissance des vœux exprimés, l'assemblée donne l'opportunité aux enfants de construire un projet et décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 2 000 € au budget 2019.

3- URBANISME

- La construction de l'atelier municipal est terminée, il faut maintenant établir les raccordements aux réseaux et faire l'aménagement intérieur.
- La construction des 12 logements locatifs, route de Péré, devrait débuter avant le 31 décembre 2018.

4- PREPARATION DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement à 11h à la mairie avec la volonté de faire participer les enfants de l'école à l'occasion du centenaire.

5- QUESTIONS DIVERSES

- La composition du colis de Noël pour 42 personnes, dont 16 couples, de plus de 75 ans a été évoquée.
- Arrêt de WIMAX le 30 novembre, le département recherche un nouvel opérateur pour 3 ans environ jusqu'à l'arrivée de la fibre. Les courriers de mécontentement des habitants seront envoyés aux présidents de la CAN et du Conseil Départemental.
- L'enquête publique sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol se poursuit. Deux-Sèvres Nature et Environnement apporte son soutien au développement de l'énergie solaire photovoltaïque en tant qu'alternative durable aux énergies fossiles et fissiles.

- Catastrophes naturelles : En vue d'obtenir le classement de la commune, le maire invite la population à lui fournir courrier et photos.

Fin de la séance : 22 h

Le Président,

Les membres du conseil municipal